

BULLETIN D'INSCRIPTION

Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser un dossier unique regroupant les feuilles d'inscription de chaque exposant.

Merci de remplir en majuscules d'imprimerie et d'adresser ce dossier avant le 1er mai 2024.

Mr Mme :

NOM _____

Prénom

Né(e) le : ____/____/____

à _____

Adresse :

Code postal : _____

Localité : _____

Tel : _____

Mail : _____

Je suis : un particulier
 un professionnel

VIDE GRENIER de LAGERY

Bulletin d'inscription à renvoyer à la mairie

Dimanche 12 mai 2024

de 06h00 à 18h00

Organisé par

l'Association des Fêtes de Lagery

avec le soutien de la commune

Document d'identité faisant foi obligatoire :

Carte identité Passeport

[Joindre obligatoirement une photocopie (recto/verso) de la carte d'identité

ou du passeport de l'exposant]

N° _____

délivré le ___/___/_____

par la _____

de _____

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Je réserve un emplacement pour

le **VIDE GRENIER du dimanche 12 mai 2024**

à **Lagery** (Rue du Cordon Bleu, Rue du Lieutenant Ovington, Rue de la Tannerie, Place des Halles).

Aux CONDITIONS DE RESERVATION suivantes : 3 € le module de 2 mètres

Gratuit pour les habitant de Lagery

Je réserve : _____ module(s)

Prix : 3 € x _____ module(s) = _____ €

(Joindre le chèque à l'ordre de : « Association des Fêtes de Lagery »)

Habitant de Lagery : nombre de modules souhaité

= _____

Pour que ma demande soit prise en compte (l'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet) :

Je m'engage à respecter le règlement de la manifestation (page suivante).

Je joins le chèque de règlement à l'ordre de : « Association des Fêtes de Lagery ».

Je date et signe ce document après avoir pris connaissance du règlement stipulé page suivante (renseignements identité obligatoires)

Je complète obligatoirement l'attestation sur l'honneur (voir ci-dessous)

J'adresse l'ensemble des documents à : Association des Fêtes de Lagery, Mairie - Place des Halles – 51170 LAGERY.

Attestation sur l'honneur

NOM – Prénom : _____ déclare sur l'honneur :

- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L.310-2 du Code de Commerce)

- ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R.321-9 du Code Pénal).

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » valant approbation du règlement et de l'attestation sur l'honneur.

ORGANISATION DU VIDE GRENIER DE LAGERY REGLEMENT 2024

Le présent règlement intérieur entraîne l'acceptation par les participants.

Un double de ce règlement vous sera adressé suite à votre inscription avec un accusé de réception

- L'exposant accepte le règlement, à savoir, limiter leurs engagements à 2 manifestations de même nature par an selon la réglementation en vigueur.
- Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront le signaler sur leur papier d'inscription.
- Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier d'enregistrement est incomplet; l'accusé de réception faisant foi.
- L'association organisatrice se réserve le droit d'agencement et d'attribution des emplacements.
- Annulation possible 7 jours avant la manifestation, uniquement pour raison grave et sur présentation d'un justificatif, la pluie ne pouvant être une cause de désistement.
- L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 08h00. L'installation s'effectuera entre 06h00 et 09h30.
- Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert de 06h00 à 18h00 et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé correctement l'espace occupé.
- Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité.
- Le plan de circulation et de sécurité sera strictement respecté. Pour des raisons de sécurité aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux avant 18h00.
- L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule. Tout exposant est responsable des dégâts qu'il pourrait éventuellement occasionner sur le site.
- Aucun matériel ne sera fourni (tables, chaises, parasols...). Prévoir également des cales de bois car le village est en pente !

- L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs.
- Les ventes de produits consommables, d'armes à feu, d'animaux de toutes sortes ne sont pas tolérées.
- La vente de boissons et la petite restauration sont strictement réservées à l'association organisatrice .
- Buvette et restauration possibles sur place.
- L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.